

ASSEP34

De: ASSEP34 [contact@asep34.fr]
Envoyé: mardi 8 mai 2018 12:14
À: Daphné GLASER
Objet: ASSEP34 : 2017 - Taxe Habitation
Pièces jointes: 2017 - Taxe Habitation - 20180508-1.pdf

Bonjour,

Connaissance prise du document ci-joint, il est important de répondre au commandement de payer.

A réception de la réponse à notre demande de relevé récapitulatif des montants et accessoires auprès de SIP/ Saint-Pons, nous vous demanderons en l'absence OTD émise par le SIP :

- accord pour paiement du principal : 826,00 €
- accord pour paiement majoration : 83,00 €

Comme convenu, aucun règlement ne sera émis sans votre accord préalable.

Le suivi de trésorerie intégrant ce montant vous sera adressé avant émission du règlement.

Nous vous confirmons qu'aucun chèque ne sera émis sans avoir obtenu votre accord écrit.

Si vous optez pour un règlement par virement, il vous appartiendra de procéder à son émission et de nous tenir informés.

A vous lire,

Cordialement

Thibault THOMAS
ASSEP34